

Florence Haegel

A l'heure des récupérations politiques, nous demandons à pouvoir travailler dans le respect de nos procédures

Excédés par les critiques sur l'école après les mouvements d'étudiants palestiniens, la présidente et les membres du Conseil scientifique de Sciences Po rappellent les principes fondamentaux qui les guident, notamment les libertés académique et d'expression

Membres du conseil scientifique de Sciences Po, représentantes et représentants de sa faculté permanente, nous y enseignons et menons des recherches en économie, en droit, en histoire, en science politique et en sociologie. Nous créons aussi, en collaboration avec les chargés d'enseignement, des formations pour les jeunes générations combinant savoirs académiques et professionnels.

Nous ne partageons pas nécessairement les mêmes opinions et c'est heureux, car le pluralisme et le débat d'idées constituent l'ADN d'une communauté académique. Si nous prenons la parole aujourd'hui, c'est que nous sommes excédés par les propos à la fois malintentionnés et mal informés qui sont tenus sur notre établissement et par l'instrumentalisation politique tous azimuts qui en est faite. Nous souhaitons donc réaffirmer les principes fondamentaux qui nous guident.

Le premier est celui de la protection des libertés à la fois académique et d'expression. La li-

berté académique désigne le droit d'enseigner et de mener des recherches en toute indépendance. Elle peut être opposée à tous les pouvoirs qui pourraient la menacer, soit de l'extérieur, soit de l'intérieur. Aucun responsable politique attaché à la démocratie libérale ne devrait dévaloriser ce principe fondamental. Nous rappelons aussi que ce qui doit être enseigné dans les universités comme à Sciences Po ne peut être décidé en dehors de l'institution et engage, en priorité, la communauté enseignante.

Quant à la liberté d'expression, elle est consubstantielle à nos métiers dans le cadre du respect de la loi. Sciences Po constitue un lieu par excellence de production de savoirs et de promotion du débat critique et contradictoire; ce doit aussi être un lieu d'exercice de la civilité intellectuelle, et nous appelons donc au respect de la parole de celles et ceux qui pensent différemment.

Le deuxième principe est celui de la défense de notre projet d'établissement, parfois décrié récemment. Sciences Po s'est lar-

gement transformé. L'établissement a changé d'échelle, il est passé en vingt-cinq ans de 2000 étudiants à 15000 aujourd'hui. Il s'est internationalisé, accueillant plus de 150 nationalités. Il a mis en place une politique d'ouverture sociale. Ce projet ambitieux est un grand succès. Sciences Po se place au sommet des classements internationaux des universités de



**NOUS RAPPELONS
AUSSI NOTRE
ENGAGEMENT
DANS LA LUTTE
CONTRE
TOUTE FORME DE
DISCRIMINATION,
DE RACISME
ET D'ANTISÉMITISME**

sciences humaines et sociales.

L'école attire non seulement d'excellents étudiantes et étudiants qui deviendront les responsables de demain au niveau national et international, mais aussi d'excellents chercheuses et chercheurs reconnus par leurs pairs dans leurs disciplines respectives. Ce rayonnement participe aussi à la promotion de l'image et de l'influence de la France dans le monde.

Protection des étudiants

Le troisième principe est celui de la protection de tous nos étudiantes et étudiants. En tant qu'enseignantes et enseignants, nous sommes directement en contact avec eux. Nous regrettons donc la double intervention des forces de l'ordre dans l'enceinte de Sciences Po, alors que les mobilisations n'étaient pas violentes.

Nous travaillons à maintenir le dialogue et le respect mutuel. Nous manifestons notre inquiétude à l'égard des étudiantes et étudiants qui ont entamé une grève de la faim en solidarité avec la population de Gaza. Nous

rappelons aussi notre engagement dans la lutte contre toute forme de discrimination, de racisme et d'antisémitisme. Nous réaffirmons à l'adresse des étudiantes et étudiants juifs que l'existence de tous propos ou actes pouvant relever de ce registre délictueux est inadmissible.

Nous soulignons l'importance du respect des procédures, et laissons les instances compétentes de notre institution prendre en charge leur mission. Il s'agit notamment de la cellule d'enquêtes internes préalables, présidée par une magistrate extérieure à Sciences Po, et de la section disciplinaire « usagers ». Cette instance se rend compétente à l'égard des étudiantes et étudiants et, le cas échéant, pourrait être saisie afin d'instruire et de se prononcer, de manière indépendante, sur certains comportements de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement.

Nous sommes une communauté solide sur ses principes et engagée dans notre métier. A l'heure de la désinformation et

des récupérations politiques, nous demandons simplement à pouvoir travailler dans le respect de nos procédures internes et en étroite collaboration avec les autres parties prenantes de notre école, en particulier les salariés. C'est comme cela que l'on pourra trouver des solutions raisonnables face à la mobilisation que connaissent beaucoup d'institutions semblables à la nôtre, améliorer son fonctionnement et répondre encore mieux aux attentes de nos étudiantes et étudiants. ■

Florence Haegel est présidente du Conseil scientifique de Sciences Po. Elle s'exprime au nom des membres de cette instance qui représente la faculté permanente de Sciences Po. Cette dernière comprend les directeurs de centres de recherche et de départements disciplinaires et des membres élus par les enseignants et les chercheurs permanents